

La société Crèches&Co optimise les achats des adhérents de la Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC)

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 29 novembre 2018

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **une centaine d'entreprises** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit 41 000 places de crèches au 1er janvier 2018.

Depuis sa création en 2012, la société Crèches&Co, 1^{ère} centrale d'achats dédiée aux professionnels de la petite enfance, s'est fixée 3 objectifs :

1. Minimiser le temps consacré aux tâches administratives pour remettre le projet pédagogique au cœur des préoccupations du personnel de crèche,
2. Optimiser leurs budgets de fonctionnements,
3. Proposer des gammes de produits spécifiquement sélectionnées pour ce secteur, avec des exigences qualité fortes, notamment concernant les critères écologiques.

La FFEC et Crèches&Co se sont rapprochées pour proposer aux adhérents de la FFEC une solution clés en mains leur permettant d'effectuer tous leurs achats sur une seule boutique en ligne et d'accéder à une offre de produits conformes aux normes du secteur, à des tarifs très compétitifs. Le site est agrémenté de toute une batterie de services pour répondre aux attentes des gestionnaires de réseaux : processus de validation de demande d'achats, statistiques de dépenses par familles de produits, packs de produits pour ouvertures de nouvelles crèches...

Grâce à ce partenariat entre la FFEC et Crèches&Co, les adhérents de la FFEC pourront désormais compter sur l'offre de services d'un fournisseur spécialiste en capacité d'accompagner et structurer leur croissance, avec des **produits de qualité, pour le bénéfice des enfants et des professionnels accueillis dans les entreprises de crèches.**

Contact presse

Elsa HERVY - Déléguée générale

06 38 54 49 73

elsahervy@ff-entreprises-creches.com

Les Entreprises de Crèches : acteurs économiques engagés

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **une centaine d'adhérents** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **41 000 places de crèches** au 1^{er} janvier 2018.

Tous les établissements sont **conventionnés par les CAF locales et agréés par les PMI locales. Ils garantissent un accueil de** d'excellente qualité. Par ailleurs, les **parents paient** dans les établissements **conventionnés PSU exactement le même prix** qu'en crèche municipale ou associative, basé sur le barème de la CNAF issu du Quotient familial. Dans les établissements **conventionnés CMG-PAJE**, les parents paient un **tarif qui ne dépasse pas 10€/heure**, taux maximum fixé par le règlement.

Des entreprises de crèches, moteurs de la création des places de crèche

- 10 800 places ont été créées en 2017, dont 7 200 places en micro-crèches et 3 600 en multi accueil¹, 1 200 et 3 100 par les seuls adhérents de la FFEC, et la majorité des micro-crèches sont créées par des entreprises de crèche.
- Les **entreprises de crèche ont donc porté plus de 80% des créations de places en 2017**

Plus de 17% des places de crèches aujourd'hui gérées par des entreprises de crèches

Les **entreprises de crèches représentent 17,75% des 448 400 places de crèche** au 31 décembre 2017 :

- 38 200 places de crèches PSU, hors micro-crèches, soit 8,52% des places d'accueil en crèche
- Les micro-crèches, gérées en quasi-totalité par les entreprises, représentent 41 400 places soit 9,23% des places d'accueil en crèche.

Les entreprises de crèches, 27 000 emplois qualifiés.

De manière globale, il faut **1 salarié pour 3 berceaux**. Avec presque 80 000 berceaux gérés par le secteur privé marchand, il s'agit de plus de **26 700 salariés directs**. Ces salariés sont en CDI, qualifiés (le travail auprès des enfants étant réservé à du personnel diplômé ou qualifié) et pérennes.

Les entreprises de crèches contribuent au rééquilibrage territorial de l'offre

Grâce au développement des offres de places en réseau aux salariés d'entreprises (le salarié choisit alors la crèche la plus proche du domicile ou du travail de l'un des deux parents), **les entreprises de crèches s'implantent plus régulièrement en dehors des zones d'activité économique et au plus proche des domiciles.**

Cette approche a permis une réelle démocratisation de la crèche inter-entreprises, rendant les places en crèches accessibles à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Les établissements accueillent des enfants de salariés de grands groupes comme de PME et TPE.

Permettre l'accès aux crèches inter-entreprises à toutes les entreprises a permis d'accélérer la création de crèches inter-entreprises sur tout le territoire, notamment dans des communes qui n'avaient pas les moyens de créer une crèche municipale. Cela contribue à un **rééquilibrage territorial de l'offre.**

¹ Selon la lettre d'information de l'ONAPE d'octobre 2018, téléchargeable ici : http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/LettreOnape09_2018.pdf